

Amélioration de la prise de décisions à tous les paliers

Gouvernement fédéral

En 1994, dans le Discours du Trône, le gouvernement fédéral a souligné la nécessité d'adopter une vision globale à l'égard des politiques sociale, économique, environnementale et extérieure. Cet engagement s'est matérialisé récemment sous la forme d'une série d'initiatives législatives et stratégiques.

Également en 1994, le gouvernement a incorporé le développement durable dans le nouveau mandat des ministres de l'Industrie, de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, et des Ressources naturelles. En outre, il a intégré le développement durable dans des lois de première importance, telles la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale*, la *Loi de mise en oeuvre de l'Accord de libre-échange nord-américain* et la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement*.

Le Groupe de travail sur les instruments économiques et les obstacles à de saines pratiques environnementales, formé en 1994, constituait la première manifestation concrète de la volonté d'intégrer la dimension environnementale dans le processus budgétaire au Canada. Le budget fédéral de 1995 donnait suite à un certain nombre des recommandations du Groupe de travail applicables à court terme. Les propositions applicables à long terme sont à l'étude.

La *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale*, entrée en vigueur en 1995, donne une orientation écologique à la planification de tous les projets fédéraux. Elle exige qu'on effectue une évaluation environnementale avant de prendre toute mesure d'importance liée à un projet fédéral.

De plus, le gouvernement a apporté des modifications à la *Loi sur le vérificateur général* dans le but de créer un poste de commissaire à l'environnement et au développement durable. D'ici deux ans, chaque ministère fédéral sera tenu de présenter au Parlement une stratégie de développement durable. Pour aider les ministères à élaborer leur stratégie, le gouvernement fédéral a publié le *Guide de l'écogouvernement*. Ce document présente les objectifs du développement durable ainsi que les outils d'orientation et de gestion qui faciliteront la transition vers le développement durable. Il indique en outre que les stratégies de développement durable des ministères doivent avoir une grande portée, être axées sur des réalisations concrètes et être élaborées de concert avec les partenaires. L'élaboration et la mise en oeuvre de ces stratégies exigeront un esprit d'innovation en matière de politiques et de gestion et un souci d'amélioration continue. Chaque année, le Commissaire présentera au Parlement un rapport sur les progrès accomplis par les ministères dans l'atteinte des objectifs du développement durable.

Les tables rondes sont devenues un moyen de traiter les questions de développement durable dans toutes les sphères de la société et les collectivités. Le ministère du Développement rural du Manitoba a encouragé l'utilisation de ce moyen : il existe actuellement dans cette province 62 tables rondes réunissant des représentants de la moitié des 202 municipalités.